

Les origines de Cossonay

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 1

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-24384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES ORIGINES DE COSSONAY¹

Communication faite le 31 août 1921, à la Société d'histoire
à Cossonay.

Cossonay n'est pas une ville récente ; elle est plus ancienne que Morges, Rolle ou Saint-Prex. Son antiquité, cependant, ne remonte pas aussi haut que celle de beaucoup de villes vaudoises, qui sont bâties sur les ruines d'un bourg romain².

Les grandes routes romaines, en effet, ne passaient pas par là ; l'une longeait le pied du Jura, une autre, celle qui de Lausanne menait à Jougne, passait sur l'autre rive de la Venoge, par Vufflens-la-Ville, Penthaz et Daillens. Peut-être un chemin de traverse se détachait-il de celle-ci vers Eclépens, et, par Lussery et Senarclens, rejoignait vers Gingins la route du pied du Jura.

Ce chemin traversait ainsi le plateau fertile qui s'étend entre la Venoge et le Jura ; il passait près de Cossonay, mais il n'y avait alors en ces lieux que des bois touffus, chênaies et hautes futaies de sapins, et, par-ci par-là, dans les clairières, des fermes modestes.

On peut supposer qu'à la fin de l'époque gallo-romaine un propriétaire plus considérable que d'autres vivait ici, et que, suivant l'usage, il donna son nom à sa terre ; puisque nous sommes dans le domaine de l'hypothèse, rien ne nous empêche de l'appeler *Cossonius*.

¹ J'ai des scrupules à donner ici ces quelques pages, où je ne faisais que commenter l'article du *Dictionnaire historique du canton de Vaud* et les ouvrages de M. de Charrière sur les *Dynastes* et la *Ville de Cossonay* (M. D. R., V). Je ne m'y résigne que sur les instances de M. Mottaz.

² Les débris romains trouvés dans les fouilles récentes (et dont le *Dictionnaire* ne parle pas) ne semblent provenir que d'une villa.

Lorsque vinrent les jours sombres des invasions et les temps plus terribles encore, parce qu'ils durèrent plus longtemps, du premier moyen âge, le propriétaire de ce fonds — un guerrier burgonde ou franc, peut-être, qui s'en était emparé après en avoir massacré les antéposseurs —, se trouva dans une situation privilégiée.

La nature avait entouré sa demeure de fossés profonds, que nulle main humaine ne pouvait essayer de combler ; du haut de la colline, bien mieux que d'autres du haut de leurs tours, il pouvait surprendre au loin l'approche de l'ennemi.

Ainsi le domaine de Cossonay devint une place forte, son propriétaire devint un seigneur, et un seigneur puissant, auprès duquel les propriétaires voisins vinrent chercher aide et protection contre les brigands ; peut-être même, méusant de sa chance, se fit-il brigand lui-même et imposa-t-il par la force son autorité aux gens qui l'entouraient.

Le fait est que, au XI^{me} siècle, quand nous sortons de la nuit du premier moyen âge, nous trouvons à Cossonay un château fort, propriété et résidence d'un des plus puissants barons de notre pays. Sa domination s'étend sur tout le bassin de la Venoge, ou à peu près ; au Nord, ses terres touchent à celles des seigneurs de Grandson, dont le domaine s'étend jusqu'à Ferreyres et Pompaples ; au Sud, elle atteint les limites des seigneuries d'Aubonne et des Monts, puis reprend à l'extrémité de la Côte ; Prangins est là-bas la principale forteresse du seigneur de Cossonay dont la famille a réussi à mettre la main sur l'antique bourg de Nyon.

Grands feudataires du royaume de Bourgogne, les barons de Cossonay n'étaient vassaux que du roi et plus tard de l'Empereur, son héritier ; lien bien ténu, et qui n'empêchait pas le vassal d'être, en fait, un prince indépendant, comme les plus grands seigneurs de France ou d'Allemagne.

Mais la famille de Cossonay n'était pas destinée à la fortune des Zähringen ou des Habsbourg. Lorsque la maison de Savoie descendit des vallées de la Maurienne vers le lac Léman, lorsque Pierre de Savoie s'avisa d'employer les livres sterlings, gagnés par lui en Angleterre, et plus encore ses incomparables talents politiques pour établir sur le Pays de Vaud son autorité et celle de sa maison, alors les Cossonay-Prangins, comme les autres seigneurs vaudois, trouvèrent devant eux un rival redoutable, bientôt un maître. En 1244, ils durent se constituer ses vassaux, et, un peu plus tard (1293), ils perdaient la plus grande partie de leurs domaines de la Côte. Ils continuèrent, il est vrai, à faire figure dans le monde ; deux de leurs cadets furent évêques de Lausanne ; d'autres furent les conseillers attitrés et écoutés des princes de la maison de Savoie. Ils brillaient encore, mais au second rang.

Il semble qu'avec sa primauté cette famille ait perdu sa raison de vivre : au début du XV^{me} siècle, elle s'éteignit et le comte de Savoie rattacha à sa couronne le fief vacant de Cossonay.

* * *

Quand naquit le bourg de Cossonay ? On ne le sait. Il est, du reste, oiseux de se poser la question. La plupart des villes se sont développées progressivement, sans qu'une volonté humaine ait présidé à leur naissance, sans qu'une date précise puisse être attribuée à leur origine.

Du jour où il y eut sur le domaine de Cossonay, un propriétaire considérable, celui-ci fut obligé de construire, auprès de sa demeure, des communs importants, destinés à sa domesticité. A mesure que, favorisée par la configuration des lieux et soutenue par son énergie brutale, sa fortune s'accrut, l'agglomération humaine grandit avec elle. Chaque

nouvelle acquisition augmentait le train de maison du maître. Le spectacle de sa puissance invitait les détenteurs des fermes voisines à venir chercher protection auprès de lui.

Quand de solides palissades de bois, quand surtout des murailles de pierre, un donjon inexpugnable, un fossé artificiel avec pont-levis furent venus compléter le système de défense naturelle du lieu, un bourg imprenable s'éleva ; sa force même assura son extension aussi naturellement et aussi rapidement que le fait aujourd'hui la jonction de deux voies ferrées. Pour lors, en effet, ce qui constituait l'attrait irrésistible des villes, ce n'était pas les plaisirs, ni la commodité plus grande de l'existence ; c'était la sécurité, ce bien infiniment précieux que l'Europe occidentale n'apprécie plus, pour avoir perdu la notion même de ce qu'il représente aux yeux de ceux qui ne le possèdent pas.

Les dynastes de Cossonay favorisèrent, sans doute, le développement du bourg dont l'existence est attestée depuis la fin du XI^{me} siècle et qui ne cessa de grandir depuis.

Il semble que, comme tant d'autres villes de notre pays, Cossonay se soit accru par l'adjonction d'un quartier nouveau à une agglomération plus ancienne : au *Château*, demeure du seigneur et de ses gens, vint s'ajouter le *Bourg*, quartier neuf, habité par les immigrants qui venaient s'y installer sous la protection du seigneur.

Dans les documents que nous possédons, nous ne trouvons nulle trace de liens de servitude qui eussent attaché les habitants à leur seigneur. Depuis un temps très lointain les bourgeois de Cossonay étaient des hommes libres. Il n'est pas interdit de penser que, tacitement, sinon explicitement, le seigneur avait accordé la liberté personnelle à ceux qui viendraient se mettre sous sa protection et peupler sa ville. C'était des consommateurs, des contribuables et des défenseurs dont il s'enrichissait ainsi.

Quoi qu'il en soit, le bourg prospéra ; il grandit avec la puissance du maître. Au milieu du XIII^{me} siècle, au moment de la plus grande puissance de la maison de Cossonay, il avait atteint un développement déjà considérable. Toutes proportions gardées, on pourrait dire que la petite ville n'a jamais retrouvé l'importance qu'elle avait alors : à ce moment ni Morges, ni La Sarraz n'existaient encore ; Cossonay était ainsi la seule ville de la région, et, elle était la résidence d'un des plus puissants barons du pays.

L'agrandissement de la ville ne profitait pas au seigneur seulement ; les habitants en bénéficiaient aussi. Nous possédons encore un acte de partage passé en 1344 : quatre frères se partagent la succession de leur père, un bourgeois de Cossonay¹. Il nous est impossible d'évaluer en argent, valeur d'aujourd'hui, la part de chacun. Quelques chiffres cependant nous en donneront une idée : un des frères reçoit une maison à Cossonay, le domaine de Sauveillames, une rente de 75 sacs de graine, des revenus en argent qui valent plus de 500 fr. de notre monnaie, le produit de vignobles considérables à Perroy et à Genève. Le blé et le vin se vendaient très cher alors ; leur vente faisait la fortune de ceux qui en possédaient ; le jeune homme était ainsi assuré d'accroître encore ses ressources, en pratiquant le commerce qui, probablement, avait déjà enrichi son père.

* * *

De très bonne heure, comme il est naturel, les bourgeois de Cossonay eurent leur organisation municipale, sur laquelle, du reste, nous sommes mal renseignés. A la fin du XIV^{me} siècle, le *gouverneur*, ou syndic, était élu par six bourgeois, désignés par la communauté pour procéder à cette

¹ M. D. R., V, 2, p. 7.

élection¹ ; plus tard, il y eut deux syndics ; l'un était le boursier de la commune, l'autre son suppléant. En fait, le syndic n'était qu'un fonctionnaire ; comme dans nos villages, c'était le conseil général des bourgeois qui gouvernait la ville, dont l'administration proprement dite ressortissait à un conseil, formé des bourgeois les plus en vue.

La ville avait quelques ressources ; elle percevait le *longuel*, droit de consommation sur le vin vendu au détail, et la *guette*, redevance payée par chaque ménage pour l'entretien du guet.

Ces revenus servaient essentiellement à assurer la police de la ville et l'entretien de ses murailles ; quand ils ne suffisaient pas, on levait un *giète*, ou impôt extraordinaire, ce qui amenait parfois quelque résistance de la part des contribuables.

Comme la plupart des villes vaudoises, Cossonay réglementait la boucherie. Les bourgeois voulaient avoir tous les jours de la bonne viande, fraîche et saine, et surtout bon marché, bœuf et mouton ; ce dernier en particulier semble avoir été fort apprécié.

La ville possédait la boucherie ; elle la concédait à un tenancier, qui prenait des engagements très précis ; il était lié par un tarif très strict, qu'il ne devait pas dépasser².

* * *

Les archives de la ville possèdent des comptes anciens, de ces vieux comptes, grimoires rébarbatifs au premier aspect, mais qui sont une source inépuisable de renseignements précieux, grâce auxquels nous pouvons pénétrer quelque peu dans la vie de ces époques disparues.

¹ Le premier syndic connu s'appelait Jaques Duc (1392) ; *ibid.*, p. 32.

² *Ibid.*, p. 24 ss., 35 ss. ; la livre de mouton valait à peu près 2 francs de notre monnaie, celle de bœuf 1 fr. 80.

Nous avons entre autres les comptes d'un prêtre, Pierre de Lisle, chargé par les syndics et le conseil de régler les dépenses faites en 1407 pour la construction du clocher actuel ¹.

Les pierres venaient des carrières d'Aclens ; le bois de construction fut acheté à L'Isle. La journée de travail des manœuvres qui extrayaient la pierre ou le sable est payée un sou et demi ².

Dans le clocher on plaça une horloge ; le soin de la régler était soumis au régent de Cossonay, maître Nicolas.

Soixante ans plus tard, la croix du clocher ayant été plus d'une fois abattue par le vent, le Conseil la fit refaire, pour l'honneur et la gloire du Dieu tout-puissant et de toute la cour céleste. Un contrat fut passé à cet effet avec un maréchal, originaire de Genève, mais qui habitait Lausanne, Claude Nuet, homme fort expert, assurait-il lui-même, en ces travaux.

Le syndic de l'époque lui remit, dessinée sur un papier, l'esquisse d'après laquelle il devait faire son ouvrage : la croix devait avoir 14 pieds de haut et 12 de large ; elle devait être finie à la lime, puis fichée sur un pommeau de cuivre ou d'airain ; elle devait être surmontée d'un coq qui pût tourner au gré du vent ; une fois mise en place, la croix devait être dorée ³.

Elle fut posée le 22 juin 1469, après avoir été bénie par le curé de Cossonay, en présence du clergé et des 12 membres du Conseil. C'est elle qui orne encore, je crois, le clocher de cette ville.

¹ *Ibid.*, p. 49 ss.

² On peut conclure de cela que la monnaie a baissé approximativement de 120 fois sa valeur.

³ M. D. R., V, 2, p. 85, 86.



La petite ville, on le voit, ne manquait pas de ressources ; elle ne craignait pas de les employer pour l'embellissement de son église.

Sur ce point, les préoccupations d'aujourd'hui rejoignent celles d'autrefois.

Les dynastes de Cossonay ne sont plus qu'un souvenir ; le comte de Savoie, leur successeur, est bien oublié ; les temps se sont succédé et bien des choses ont changé, mais les gens de Cossonay, aujourd'hui comme autrefois, sont prêts à tous les sacrifices pour l'entretien de leur antique église.

Charles GILLIARD.

L'ÉGLISE DE CURTILLES, PRÈS LUCENS ET SA RESTAURATION

(Avec illustrations.)

I.

L'histoire confère au village de Curtilles une origine très ancienne, et lui assigne un rôle important qu'il a depuis longtemps cessé de jouer. Mentionné au IX^{me} siècle à propos de deux synodes tenus par l'évêque Hartmann, il passe, dès le XI^{me} siècle, au rang de bourg et fait partie du domaine temporel des évêques de Lausanne. Plusieurs d'entre eux y ont marqué leur passage. Ce sont, après Hartmann, Bourcart d'Oltingen qui y construit une chapelle dédiée à Saint-Pierre, Landri de Durnes qui aime à y séjourner, Boniface et, beaucoup plus tard, Aymon de Montfaucon.

Curtilles a conservé de ses prérogatives du passé son titre de paroisse, et Lucens, la localité rivale et prospère, en dépend encore, au spirituel.